

20240322 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/55997/espagne--des-jeunes-migrants-se-declarant-mineurs-incarceres-pour-avoir-conduit-des-canots>

[Grand angle](#)



Des migrants arrivent au port d'Arguineguin, à Grande Canaries, le 3 février 2024. Crédit : Reuters

Espagne : des jeunes migrants se déclarant mineurs incarcérés pour avoir conduit des canots

Par [Leslie Carretero](#) Publié le : 22/03/2024

En Espagne, les cas de jeunes migrants se disant mineurs enfermés dans les prisons du pays pour avoir piloté des canots se multiplient, à mesure que les arrivées irrégulières augmentent. Les adultes, eux aussi, subissent le même sort. Comme en Grèce et au Royaume-Uni, deux États qui incarcèrent également des exilés vus à la barre d'un canot, les associations et les militants espagnols estiment que le gouvernement se trompe de cible.

B.C. a quitté la prison de Las Palmas, sur l'île de Grande Canarie, jeudi 14 mars. Le jeune Sénégalais de 17 ans, accusé par la justice d'être un passeur pour avoir conduit un canot de migrants, était incarcéré dans ce centre pour adultes depuis presque trois mois.

Quelques heures plus tôt, le tribunal avait ordonné sa libération en raison de son âge. "Les conclusions [de l'examen] médico-légal" effectué sur B.C. ne permettent pas d'affirmer avec "certitude que le sujet est majeur", avait estimé le juge.



En 2023, les arrivées de migrants aux Canaries ont connu une augmentation de 154% par rapport à 2022. Crédit : Reuters

Depuis son incarcération le 21 décembre 2023, le Sénégalais répétait inlassablement qu'il n'avait que 17 ans. Une photocopie de son acte de naissance transmis à l'administration n'avait pas suffi à mettre fin à son emprisonnement. Ni même un test médical qui avait conclu que "l'âge estimé du mineur présumé est compatible avec l'âge qu'il a mentionné".

[L'ONU s'était emparé du sujet](#) et avait exhorté le 11 mars les autorités espagnoles à libérer l'adolescent et à le traiter conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant. L'organisation avait rappelé qu'en cas de doute sur l'âge d'une personne se déclarant mineure, elle doit être prise en charge en tant qu'enfant.

Après la décision du tribunal de Las Palmas, B.C. a été transféré dans un centre fermé pour mineurs sur l'île de Ténérife en attendant son procès.

Plusieurs jeunes enfermés en prison

Comme ce garçon originaire du Sénégal, d'autres Subsahariens connaissent le même sort : arrivés aux Canaries à bord d'une pirogue surchargée, ils ont été accusés de piloter le canot, et n'ont pas été considérés comme des mineurs. Depuis, ils croupissent dans les prisons canariennes.

A lire aussi

[*Les Canaries : la route migratoire la plus mortelle vers l'Europe*](#)

C'est le cas d'Alioune (prénom d'emprunt), un Gambien de 16 ans enfermé depuis octobre 2023 à Ténérife, après avoir été désigné comme le "patron" de l'embarcation dans laquelle il se trouvait en arrivant dans l'archipel. À l'intérieur, le corps d'un enfant de 13 ans avait été retrouvé et 10 personnes avaient péri pendant la dangereuse traversée de l'Atlantique.



Les migrants arrivent aux Canaries depuis le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal. Crédit : InfoMigrants

Comme B.C., Alioune a fourni un acte de naissance prouvant son âge, et s'est soumis à des tests osseux, via une radiographie de la main. Les résultats signalaient alors que "la personne examinée a un âge osseux supérieur à 18 ans", tout en rappelant qu'il "n'est pas possible d'établir avec certitude l'âge réel".

On peut aussi citer l'histoire d'A.G., emprisonné avec B.C. alors qu'il n'avait que 15 ans. Ce Sénégalais a passé un mois et demi derrière les barreaux avant qu'un juge de surveillance pénitentiaire ordonne son transfert vers un centre fermé pour mineurs et que des tests prouvent sa minorité.

Hausse du nombre d'emprisonnement

Alors, les jeunes étrangers seraient-ils de plus en plus nombreux à remplir les prisons espagnoles ? Difficile à affirmer en raison du manque de données sur le sujet, l'enfermement des mineurs étant interdit par la loi. Mais pour Daniel Arencibia, avocat en droit des étrangers, les affaires de ce type se multiplient.

A lire aussi

[Plus de 7 000 migrants arrivés aux Canaries en un mois, soit plus que tout le premier semestre 2023](#)

Il dit observer ces derniers mois une hausse des cas et regrette "beaucoup d'erreurs pour déterminer l'âge" d'un migrant. Cette recrudescence des emprisonnements s'explique, selon lui, par l'augmentation du nombre de mineurs débarqués en Espagne. "En 2020, il y avait moins de 400 mineurs aux Canaries. Aujourd'hui, ils sont plus de 5 000", précise l'avocat.

Un chiffre qui coïncide avec la hausse des débarquements en Espagne : on comptait en 2023, plus de 56 000 arrivées de migrants dans le pays, [soit un bond de 82%](#) par rapport à 2022. Parmi eux, près de 40 000 ont été enregistrés aux Canaries, une hausse de 154% par rapport à l'année précédente.

Des peines différentes selon les provinces espagnoles

Les jeunes ne sont pas les seuls à subir le même sort. Les migrants adultes aussi se voient désigner comme passeurs, pour avoir piloté leur embarcation. Et selon le lieu de leur arrestation, les peines diffèrent de plusieurs années, révèle une étude de Daniel Arencibia.

Ce dernier a analysé plus de 200 condamnations portées contre des exilés dans les provinces espagnoles – sur les îles et sur la péninsule – les plus touchées par les arrivées irrégulières, du 1er janvier 2021 à aujourd’hui. Et le constat est sans appel : les migrants jugés aux Canaries écopent de peines plus lourdes pour les mêmes chefs d’accusation que dans les autres régions du pays.

"Aux Baléares, ils sont condamnés à deux ans de prison, et aux Canaries à trois voire cinq ans", affirme l’avocat dans une interview accordée au média local [Diario de Canarias](#).

Pour avoir conduit une pirogue, et être poursuivi en tant que passeur, les exilés encourent jusqu’à huit ans de prison en Espagne. Une circulaire stipule cependant que dans le cas où la personne cherche également à obtenir une protection, une circonstance atténuante peut être appliquée et permet de réduire la peine.

Daniel Arencibia a également découvert que le jugement pouvait être plus clément si le migrant renonce à son procès et se déclare donc coupable : dans ce cas, le Parquet réclame trois années de prison, en vertu de la circulaire évoquée précédemment. Dans le cas inverse, il demande sept ans d’emprisonnement. "Dans la province de Las Palmas [sur l’île de Grande Canarie, ndlr], 91% des accusés ont signé le document et accepte la peine de trois ans", renonçant à faire reconnaître leur innocence.

Rien d’étonnant pour l’avocat car, selon lui, les exilés n’ont d’autres choix : "Le migrant ne comprend pas la langue, a peur et on lui dit : ‘Si vous ne signez pas ce papier, vous ferez sept ans de prison au lieu de trois’", résume-t-il.

Comme en Grèce et [au Royaume-Uni](#), deux États qui incarcèrent aussi des exilés vus à la barre d’un canot, les associations et les militants espagnols estiment que le gouvernement se trompe de cible. Les migrants emprisonnés "n’appartiennent pas à des mafias, ce sont de pauvres pêcheurs pour la plupart. Nous dépensons des millions pour mettre en prison des pêcheurs mais nous n’avons pas le budget nécessaire pour poursuivre ceux qui deviennent réellement millionnaires, au Maroc ou en Mauritanie", déplore l’avocat.